

ATTENTION, MERCI DE RESPECTER TOUTES LES INDICATIONS CI-DESSOUS : Si un document n'est pas conforme à 100% aux consignes données, le dossier de visa ne sera pas accepté par les autorités chinoises.

Le visa de Journalisme est destiné aux personnes se rendant en Chine dans un cadre journalistique ou médiatique.

Visa Journalisme

- **1 Passeport original, sur lequel sera apposé le visa** : SIGNÉ, valable 6 mois à compter de la date du dépôt de votre dossier (9 mois pour 2 entrées), et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.
- **1 Copie des pages 2 et 3 du passeport (sur feuille A4)** : Correspondant aux pages avec la photo et la signature.
- **1 Formulaire d'ambassade de demande de visa et 2 Photos d'identité en couleur à coller sur le formulaire** : Formulaire "V2013" intégralement rempli, daté et signé. A chaque case vide, indiquez "Néant". La photo doit être aux normes NF, de bonne qualité, sur papier photo (copies non acceptées). Attention il n'est pas possible que la couleur du vêtement soit identique à la couleur du fond (par exemple un haut blanc avec un fond blanc est refusé par l'ambassade).
- **1 Copie d'une confirmation des vols aller-retourChine** : Le document doit comporter le nom du voyageur, n° de vols, compagnie aérienne, les dates et les destinations.
- **1 Copie d'une confirmation de réservation d'hôtel** : Couvrant tout le séjour, avec les coordonnées complètes de l'hôtel.
- **1 Lettre d'INVITATION de la société ou du contact en Chine** : En copie ou scan couleur, délivrée par l'organisation basée en Chine (Hong-Kong refusé). Pour que le visa soit délivré, la lettre doit OBLIGATOIREMENT comporter les 5 points suivants :
 - 1/ une en-tête avec les coordonnées COMPLÈTES de l'organisation en Chine (adresse et tél).
 - 2/ un TAMPON rond (avec étoile rouge et/ou caractères chinois) de l'organisation, nom, fonction et SIGNATURE de la personne signant l'invitation
 - 3/ les nom, prénom, sexe, date de naissance et fonction du demandeur de visa
 - 4/ le motif de visite(s) et les lieux visités, le nombre d'entrée(s) demandé pour le visa, et TOUTES les dates de séjour(s) en Chine.
 - 5/ le cas échéant : attester que la société en Chine prend en charge l'ensemble des frais de DÉPENSES du demandeur de visa sur place (mention obligatoire sur 1 des 2 lettres).
- **1 Lettre de MISSION de la société employeuse en France** : En original, copie ou scan couleur, délivrée par la société employeuse basée en France (U.E accepté). Pour que le visa soit délivré, la lettre doit OBLIGATOIREMENT comporter les 5

points suivants :

1/ une en-tête avec les coordonnées COMPLÈTES de la société en France (adresse et tél).

2/ un TAMPON de la société, nom, fonction et SIGNATURE de la personne signant l'invitation

3/ les nom, prénom, sexe, date de naissance et fonction du demandeur de visa

4/ le motif de visite(s) et les lieux visités, le nombre d'entrée(s) demandé pour le visa, et TOUTES les dates de séjour(s) en Chine.

5/ le cas échéant : attester que la société en France prend en charge l'ensemble des frais de DÉPENSES du demandeur de visa sur place (mention obligatoire sur 1 des 2 lettres).

[Si vous êtes gérant ou indépendant : faites une lettre de mission signée à votre nom + joignez un kbis (ou équivalent) de moins de 3 mois + joignez vos 3 derniers relevés mensuels de compte bancaire personnel avec un solde minimum de 1000€].

- **1 Liste du matériel journalistique** : déclarant le matériel qui sera amené en Chine, avec tampon et signature.
- **1 Copie de la carte de presse du demandeur de visa** : Si vous n'avez pas de carte de presse, joindre une lettre tamponnée et signée qui en explique la raison.

* **Supplément si vous possédez un tampon de la Turquie daté depuis 2015 sur votre passeport** : Fournir 1 Lettre rédigée à l'ordinateur, imprimée et signée, adressée à l'Ambassade de Chine à Paris, qui liste brièvement : tous les pays visités ces 3 dernières années dont les tampons se trouvent dans votre passeport et les motifs de ces séjours (tourisme/affaires etc).

* **Suppléments pour les passeports non-français** : 1 Copie d'attestation de travail en France ou 1 Copie de justificatif de domicile en France (quittance de loyer ou facture edf).

[Attention, pour les Français qui sont nés en Chine, fournir votre ancien passeport chinois en original qui sera conservé pour destruction ou annulation. **Par ailleurs nous ne pouvons pas servir d'intermédiaire pour les passeports hors-UE**].